

Dernière modification du document : 17 mars 2022

**POSITIONNEMENT ET EVALUATION A L'ENTREE DE LA PRESTATION
ET EVALUATION SPECIFIQUE EN COURS DE FORMATION**

2° Volet spécifique à chaque formation : Sexisme & harcèlement sexuel au travail

Au début de la formation, le formateur interroge collectivement la salle sur chacun des items mentionnés ci-dessous. Les stagiaires répondent verbalement ou à main levée. Le formateur inventorie les réponses et, le cas échéant, adapte la formation en conséquence. Les stagiaires sont invités à ajouter des points qui leur paraissent essentiels.

En cours de formation, en tenant compte de l'absence de recul entre la formation et son application en situation de travail, les stagiaires indiquent, pour chacun de ses items énumérés, s'ils pensent pouvoir s'en approprier le contenu, en particulier si les contenus et modalités de mise en œuvre de la formation leur semblent adaptés aux objectifs définis.

L'articulation entre le Code pénal d'une part, le Code du travail et le Statut de la fonction publique d'autre part

Oui Non

Les différentes attitudes ou comportements sanctionnables (sexisme, harcèlement, agression...)

Oui Non

L'établissement de la preuve en matière pénale et civile ou administrative

Oui Non

Les procédures judiciaires et disciplinaires

Oui Non

Les éléments constitutifs du harcèlement moral ou sexuel

Oui Non

Les démarches visant à la prévention du harcèlement et des comportements sexistes

Oui Non

Les précautions visant à se protéger d'accusations infondées ou calomnieuses

Oui Non

Si, selon vous, certains aspects de la formation n'ont pas été abordés ou pas assez approfondis, ou au contraire, que trop d'importance a été consacré à d'autres volets, merci de le préciser :

Prénom et nom :

Employeur :

Date :

Signature :

RGPD : Toute publication de cette évaluation serait précédée d'une anonymisation, conformément aux dispositions du Règlement général européen sur la protection des données à caractère personnel.